

STRATEGIC CERTIFICATE en CHF sur un portefeuille de référence "Swiss Real Estate"

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les Strategic Certificates sont des Certificats Tracker qui offrent la possibilité d'investir dans la stratégie d'investissement de l'Investment Manager. La stratégie d'investissement définie par l'Investment Manager est implémentée dans un portefeuille de référence discrétionnaire qui forme le sous-jacent du certificat. L'Investment Manager est responsable de la sélection des composantes du portefeuille de référence, issues de l'univers d'investissement défini, ainsi que des recompositions dans le portefeuille de référence. Le gain potentiel est comparable à la performance du portefeuille de référence.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. Les investisseurs n'acquièrent aucun droit contractuel ou de propriété sur un patrimoine distinct et ils ne sont pas en droit d'exiger que l'Émetteur réplique ou couvre le portefeuille de référence avec le produit d'émission.

Informations sur le Produit

Émetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (n'est pas soumis à une surveillance prudentielle et n'a pas de rating)
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (est soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Moody's A2; lire le texte complet dans le programme d'émissions)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's A3)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zürich
Investment Manager	Erfisa SA, Nyon (www.erfisa.com) (n'est pas soumis à une surveillance prudentielle)
Catégorie de produit ASPS	Certificat Tracker (1300). Voir également www.svsp-verband.ch
Sous-jacent	Fonds immobiliers suisses à gestion active et cotés (<i>Swiss Real Estate</i> — SIX). Le portefeuille de référence <i>Swiss Real Estate</i> est un portefeuille libellé en CHF géré par l'Investment Manager de façon discrétionnaire conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessous. Le portefeuille de référence est constitué de composantes issues de l'univers d'investissement défini ci-après.
Nombre de sous-jacents	1 Strategic Certificate correspond à un investissement de CHF 100.00 dans la valeur du portefeuille de référence à l'émission.
Prix d'émission	CHF 101.15 (commission d'émission initiale de 1.15% incluse)
Prix de référence	CHF 100.00
Fixing initial	13 novembre 2015
Date de paiement	20 novembre 2015
Durée de vie	Open End
Monnaie de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la monnaie de référence
Valeur suisse / ISIN / Symbole TK	2417 3390 / CH0241733903 / VZERF
Droit de résiliation de l'émetteur	L'émetteur est en droit de résilier tous les Strategic Certificates en circulation, aux dates de référence et moyennant un préavis d'un mois.
Droit de résiliation de l'Investment Manager	L'Investment Manager est en droit de résilier les Strategic Certificates aux dates de référence, moyennant un préavis d'un mois. En pareil cas, l'Émetteur procédera à la résiliation des Strategic Certificates conformément à son droit de résiliation tel que défini ci-dessus.
Dates de référence	Le premier mardi d'avril et d'octobre.
Droit de résiliation de l'investisseur	Outre la possibilité de recourir au négoce sur le marché secondaire, les investisseurs peuvent également demander, à chaque jour de négoce, le remboursement des certificats qu'ils détiennent, au cours de clôture du portefeuille de référence calculé par certificat. Afin de prendre effet lors du jour de négoce au cours duquel la demande de remboursement est effectuée, celle-ci doit parvenir à l'Émetteur et à l'Agent de calcul au plus tard à 15 h au jour de négoce considéré. Les demandes de remboursement reçues après cette heure ne prendront effet que le jour de négoce suivant.
Date de remboursement	Dans le cas d'une résiliation par l'Émetteur, à l'issue des 5 jours de négoce qui suivent la date de référence concernée; dans le cas d'une résiliation par l'investisseur, à l'issue des 5 jours de négoce qui suivent la date de la résiliation effective.

Montant du remboursement	Chaque certificat donne droit, à la Date de remboursement, au remboursement d'un montant en CHF égal à la valeur du portefeuille de référence à la Date de référence concernée (en cas de résiliation par l'Émetteur ou l'Investment Manager) ou à la date à laquelle la demande de remboursement prend effet (en cas de demande de remboursement émanant de l'investisseur) divisée par la somme des certificats en circulation à la date effective de résiliation.
Valeur du portefeuille de référence	La valeur du portefeuille de référence à un quelconque jour de négoce est calculée à la seule discrétion de l'Agent de calcul et correspond au produit des cours de clôture du marché boursier principal des composantes du portefeuille de référence et du nombre des composantes correspondantes, auquel est ajoutée la part des liquidités disponibles. La valeur du portefeuille de référence est systématiquement exprimée dans la devise du produit. Si les composantes du portefeuille de référence sont négociées sur le marché boursier principal dans une autre devise que celle du produit ou si les liquidités détenues sont libellées dans une autre devise que celle du produit, ces éléments sont convertis dans la devise du produit par l'Agent de calcul, lequel détermine, à sa seule discrétion, le cours de conversion. La valeur du portefeuille de référence et sa composition sont publiées tous les mois par l'Agent de calcul dans un rapport qui peut être obtenu sous format électronique auprès de l'Agent de calcul.
Traitement des rendements	Le revenu net attribuable aux composantes du portefeuille de référence est porté au crédit du portefeuille de référence de manière purement mathématique. Le revenu net comprend les montants revenant aux composantes du portefeuille de référence après déduction de l'impôt anticipé prélevé et des autres droits et frais, sans tenir compte des demandes de remboursement d'impôt.
Commission de gestion	La commission de gestion de 1,50% p.a, laquelle vient quotidiennement en déduction de la valeur du portefeuille de référence, est calculée sur la valeur actuelle du portefeuille de référence.
Commission de recomposition	Lors des recompositions du portefeuille, l'Agent de calcul impute au portefeuille de référence des commissions de recomposition. Le montant de ces frais est indiqué à l'Annexe 1.
Indicateurs de frais	Vontobel estime que l' <i>Issuer Estimated Value</i> (IEV) de ce produit s'élève à 98,85% (en supposant un niveau d'activité de recomposition habituel sur le marché), soit un <i>Total Expense Ratio</i> (TER) de 1,75% p.a. Ce TER inclut une commission de distribution de maximum 0,10% p.a. Les commissions de distribution qui sont payées en lien avec certaines composantes du portefeuille de référence (par exemple, les fonds d'investissement, les produits structurés, etc.) sont indiquées par l'émetteur de ces composantes et ne sont pas incluses dans le TER.
Stratégie d'investissement	Ce Strategic Certificate reproduit une stratégie d'investissement définie sous la seule responsabilité de l'Investment Manager et sans l'assistance ou les conseils de l'Émetteur et/ou de l'Agent de calcul: L'instrument sous-jacent comprend généralement un minimum de 5 et un maximum de 20 composantes dans le portefeuille de référence issues de l'univers d'investissement, chacune d'entre elles ne pouvant représenter plus de 20% au moment où l'investissement est effectué. La vente à découvert n'est pas autorisée. Lors de la recomposition du portefeuille et selon l'environnement de marché, de même que lorsqu'il existe peu d'opportunités d'investissement, la part de liquidités peut atteindre jusqu'à 50% du certificat (CHF). Les fonds immobiliers sont sélectionnés avec soin par l'Investment Manager. La stratégie a essentiellement pour objectif l'exposition aux fonds immobiliers suisses. Toutefois, il est possible que les composantes sélectionnées comportent une exposition aux fonds immobiliers européens. Ni l'Émetteur ni l'Agent de calcul n'ont l'obligation de surveiller le respect des restrictions d'investissement par l'Investment Manager.
Processus d'investissement	Le processus d'investissement repose sur la sélection de différents fonds immobiliers suisses stratégiques à partir de plusieurs critères: potentiel de croissance, allocation du risque entre exposition commerciale et non commerciale, agios, liquidité, allocation géographique, évolution des taux d'intérêt, etc.
Univers d'investissement	L'univers d'investissement comprend les fonds mentionnés à l'Annexe II. Toutes les composantes du portefeuille de référence doivent présenter une liquidité de marché suffisante au regard de leur encours respectif dans le portefeuille de référence. Toutes les composantes sont investies en CHF uniquement.
Recomposition	L'Investment Manager est en droit de recomposer quotidiennement le portefeuille de référence.

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	100'000 Strategic Certificate, la taille peut être augmentée
Païement compensatoire	L'Investment Manager peut décider de verser un paiement compensatoire en CHF aux dates indiquées ci-dessous. Le niveau du paiement compensatoire sera déterminé de manière discrétionnaire. <ul style="list-style-type: none"> - Date de l'annonce du paiement: le 5 juin de chaque année, l'Investment Manager annonce le montant du paiement - Ex-date/date de paiement : le 15 juin de chaque année, l'Émetteur verse le paiement aux détenteurs des Certificats Si les autorités prennent des mesures, telles que des changements du taux d'imposition ou des modifications de la législation fiscale, qui peuvent avoir une incidence sur les produits distribués, les impôts retenus à la source ou les parts remboursables, l'Agent payeur et de calcul se réserve le droit de tenir compte, à sa discrétion, de tels changements pour le calcul du paiement compensatoire.
Convention relative aux jours ouvrables	Modified following
Clearing / Settlement	SIX SIS AG
Cotation	Aucune
Marché secondaire	Sur demande et dans des conditions de marché normales, la Banque Vontobel maintiendra un écart de 1.5% entre le cours d'achat et le cours de vente pendant toute la durée du placement. Les cours indicatifs peuvent être obtenus sur www.derinet.ch
Investissement minimum	1 Strategic Certificate
Quantité de négoce minimum	1 Strategic Certificate

Traitement fiscal Suisse	<p>Selon la législation fiscale, ce produit est qualifié de "Certificat sur panier dynamique" ("<i>Dynamic Basket Certificate</i>") à gestion active, ce qui correspond à un "panier d'actifs similaire à un fonds d'investissement". Le revenu des investissements accumulé (conservé ou distribué) est soumis à l'impôt sur le revenu dans la mesure où il n'est pas déclaré comme étant un gain en capital (exonéré d'impôt). Chaque année, l'Agent de calcul soumet, à des fins fiscales, à l'AFIC, un rapport annuel relatif au panier, sous réserve que la production de ce rapport soit possible et raisonnable. S'il n'est pas possible ou raisonnable pour l'Agent de calcul de transmettre à l'AFIC le rapport indiqué, ce que celui-ci apprécie à sa seule discrétion, il sera procédé alors à une estimation discrétionnaire fondée sur un rendement conforme au marché (<i>fair market yield</i>) de la valeur de la fortune nette à la date de clôture.</p> <p>Pas de frais d'émission. Pas d'impôt anticipé Suisse.</p> <p>Les transactions sur le marché secondaires ne sont pas soumises au droit de timbre suisse (émetteur Suisse). Pour les agents payeurs suisses, ce produit n'est pas soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE (TK9).</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques à l'investisseur concerné ne sont notamment pas prises en compte. En outre, la législation fiscale et la pratique de l'administration fiscale sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Droit applicable et for	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.

PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Le potentiel de gain résulte de la différence positive entre le prix de vente obtenu ou le prix de remboursement (dans le cas d'une résiliation) et le prix d'achat. En règle générale, le gain n'est pas plafonné. La performance correspond en grande partie à celle du portefeuille de référence sous-jacent. Une perte survient lorsque la vente ou le remboursement du Certificat s'effectue à un cours inférieur au prix d'achat payé. Un tel scénario de perte peut se produire lorsque certains facteurs déterminants pour la valeur, comme l'évolution des taux d'intérêt, les notations, les modifications de la solvabilité ou l'évolution des taux de change ont un effet négatif sur une ou plusieurs composantes du panier. Il ne peut être exclu que la stratégie d'investissement suivie par l'Investment Manager génère des résultats négatifs, et la Bank Vontobel ne garantit en aucun cas la réussite de cette stratégie d'investissement ni une performance spécifique. Ce produit n'offre aucune protection du capital, ce qui signifie que la possibilité d'une perte totale du capital investi ne peut être exclue.

Hypothèses et restrictions relatives aux scénarios de marché

Les scénarios de marché décrits ci-après ont pour vocation de fournir aux investisseurs un aperçu simplifié des principaux éléments qui influencent la performance du certificat. Pour une analyse précise des scénarios de gain et de perte, il est impératif de se référer aux formules et définitions contenues dans le termsheet (par exemple à la section "Remboursement"), car les présents scénarios ont été simplifiés pour une meilleure compréhension. A l'exception des certificats pour lesquels l'un des éléments suivants est désigné comme sous-jacent (certificat sur devises ou taux, par exemple), les effets de ces facteurs de risque sont exclus de la présentation simplifiée des scénarios.

- Risques de change
- Risques de taux
- Risques de volatilité
- Risque d'émetteur
- Emprunt de référence (cas de défaut ou de remboursement)
- Les frais et commissions liés au certificat ainsi qu'à son acquisition et à sa détention

Scénarios de marché

Gain maximum: Performance du sous-jacent

Perte maximum: 100%

Scénario positif:

Performance indicative du certificat: 0% jusqu'à la performance du sous-jacent

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Participation proportionnelle à la hausse du cours

Break even

Performance indicative du certificat: 0%

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Cours de clôture du sous-jacent = niveau de référence au moment de l'investissement

Scénario négatif:

Performance indicative du certificat: Possibilité de perte intégrale

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Le cours de clôture du sous-jacent est inférieur au niveau de référence au moment de l'investissement

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

Autres informations concernant les risques

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES

Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi.

L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Zurich, le 13 novembre 2015

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
Internet: <http://www.derinet.com>

APPENDIX 1

FRAIS DE RECOMPOSITION

Aux recompositions, l'agent de calcul chargera les frais de reconstitution suivants au portefeuille de référence:

Où	Code BB Exchange	Frais de transaction en bps
Switzerland	SE	15

APPENDIX 2

Univers d'investissement:

Bloomberg Ticker	Name	id_isin
SIMA SW Equity	UBS PRPRTY FD SW MIXD SIMA	CH0014420878
CSLP SW Equity	CS REAL ESTATE LIVINGPLUS	CH0031069328
SIAT SW Equity	CREDIT SUISSE REAL EST SIAT	CH0012913700
ANFO SW Equity	UBS PRPRTY FD SW RESIDTL ANF	CH0014420829
INT SW Equity	CREDIT SUISSE REAL EST INTSW	CH0002769351
IM SW Equity	IMMOFONDS	CH0009778769
SREA SW Equity	UBS PRPRTY FD SW COM SW REAL	CH0014420886
SIC SW Equity	SWISSCANTO CH REAL ESTA IFCA	CH0037430946
CSPP SW Equity	CS REAL ESTATE FUND PROP PLS	CH0045159842
FOC SW Equity	LA FONCIERE	CH0002782263
SRI SW Equity	SCHRODER IMMOPLUS	CH0007251413
FIR SW Equity	FONDS IMMOBILIER ROMAND	CH0014586710
FONC SW Equity	UBS PRPRTY FD LEMAN RESD FON	CH0014420852
SOL61 SW Equity	SOLVALOR 61	CH0002785456
HOSP SW Equity	CS REAL ESTATE FD HOSPITALIT	CH0118768057
SREIF SW Equity	SWISSINVEST REAL ESTATE INVE	CH0026168846
IMHE SW Equity	IMMO HELVETIC	CH0002770102
GREEN SW Equity	CS REAL ESTATE FD GREEN PROP	CH0100778445
BIM SW Equity	BONHOTE - IMMOBILIER	CH0026725611
PSCF SW Equity	PROCIMMO SWISS COMMERCIAL	CH0033624211
ERRES SW Equity	ED DE ROTHSCHILD REAL ESTATE	CH0124238004
RSPF SW Equity	REALSTONE SWISS PROPERTY	CH0039415010
DRPF SW Equity	UBS PROPERTY FUND DIRECT RES	CH0026465366
PSREF SW Equity	PATRIMONIUM SWISS REAL ESTAT	CH0034995214
SFPF SW Equity	SF SUSTAINABLE PROPERTY FUND	CH0120791253
STA SW Equity	FIDFUND-RESIDENTIA	CH0100612339